

De l'automobile à l'homme mobile

Sur la route des stations, et station elle-même, La Chapelle d'Abondance présente le profil type de ces villages de montagne traversés par des flux touristiques saisonniers. Avec une route départementale majeure, qui le coupe de part en part, le village était soumis aux dangers occasionnés par ce trafic souvent intense et empressé et ses espaces sclérosés par l'omniprésence de la voiture. L'enjeu du projet a consisté à redonner une identité au village en apaisant sa circulation et en redonnant leur juste place aux espaces et aux déambulations piétonnes. Derrière l'évidence

des enjeux de requalification et de sécurisation, la mise en œuvre du paysagiste Den Hengst a pu être complexe, nécessitant un dialogue et une négociation de tous les instants entre municipalité - le maire est lui-même architecte - commerçants et usagers. Car si le développement durable est sur toutes les lèvres, la remise en cause de l'automobile et des usages induits n'est pas encore véritablement passée dans les mœurs. Passé au forceps, ce projet aura encore besoin du nombre des années pour mûrir dans l'esprit des citoyens.

mots clés

espace public
rue et place
infrastructure
pierre

adresse

74360 La Chapelle d'Abondance

LA CHAPELLE D'ABONDANCE

AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉE DU VILLAGE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE

MAÎTRE D'OUVRAGE
COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE

ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
CONCEPTEUR - WILLEM DEN HENGST
ET ASSOCIÉS
ÉCONOMISTE - BET WILLEM DEN HENGST
ET ASSOCIÉS

SURFACE AMÉNAGÉE
30 000 M²

COÛT DES TRAVAUX
3 658 201 € HT

DÉBUT DU CHANTIER : 2012
LIVRAISON : 2015
MISE EN SERVICE : L'ESPACE PUBLIC EST
RESTÉ EN SERVICE PENDANT LES TRAVAUX



Il faut imaginer une route départementale taillant de part en part le village et entravant les accès aux différents commerces et pôles de vie. Des places de parking garées au droit des dits commerces, souvent de manière anarchique. Afin de ralentir la circulation et redonner leur juste place aux piétons, La requalification du centre bourg, menée sur quatre kilomètres de linéaire, de part et d'autre de la mairie, a d'abord consisté à transférer les lieux de stationnement dans des zones dédiées, en périphérie proche. Les espaces ainsi libérés ont permis d'élargir les trottoirs et les places, avec quelques chicanes qui contribuent à apaiser le flux motorisé, et des îlots de végétalisation spécifiques qui marquent la frontière entre le domaine public et la route. Au cœur de l'aménagement, le parvis de la mairie prend naturellement un relief tout particulier : exit l'ancien mur de soutènement qui séparait le parking et la route de la place : l'ancienne aire aux voitures a été rehaussée et réaménagée pour présenter un seul et même plateau piétonnier aligné sur le perron du bâtiment public.

La nouvelle place valorise l'ancien

L'espace ainsi gagné permet de valoriser et de révéler la texture des édifices anciens qui ceinturent la place, une chapelle de 1661, au long de la route, l'ancien bâtiment de mairie, de profil sarde et datant de 1859, la maison des sœurs ainsi que l'école Louis Moynat (1929), du nom d'un architecte thononais. Des bancs avec embases en pierres ainsi que des lampadaires de couleur rouille viennent souligner la fonction sociale et de rencontre du lieu. En aval, une fontaine en pierre locale éclairée, entourée d'essences diverses (pin, rhododendron, bouleau), achève de réchauffer la place rajeunie tout en marquant la distinction entre l'univers de la route et la place publique. Sur ce modèle, l'ensemble des espaces tampon, trottoirs, placettes et terrasses, présentent des haies et des lignes arborées qui assurent la transition, sans brutalité. Et comme l'esprit est celui d'un village ouvert, avec de nombreux appels d'air vers la campagne et les sommets environnants (le massif des Cornettes de Bise...), ces liaisons végétalisées sont uniquement constituées d'essences endémiques et indigènes, fleurs de montagne, chênes, érables et pins crochus mêlés aux rhododendrons. Comme un écho à l'environnement proche.

Une naturalité pas évidente

Si l'effet de naturalité retrouvée fonctionne à merveille, il n'a en réalité pas forcément été chose naturelle. Certains carrefours ont été l'objet de remodelages attentionnés, à l'instar de ce virage façonné, en amont du village, pour faciliter l'évolution des voitures qui quittent la départementale en direction du lac d'Arvouin. Ici, les champs s'affirment, marquant la sortie vers Châtel : du coup, les herbes hautes ont envahi la rocaille, comme un écho à ces images. Entre les deux routes, des traverses de chemin de fer, rustiques et pérennes, tracent un passage piétonnier au milieu de la trouée verte, pour mieux relier en douceur les deux niveaux. Ailleurs, c'est un simple talus qui a été l'objet d'intenses tractations entre mairie et propriétaires privés. Ou un perron de maison individuelle qui a été retaillé.

Un paysage qui humanise

Le soin apporté aux détails, la prise en compte des moindres espaces, participent de multiples regards ou parenthèses tout au long de la voie passante. L'ambition du paysagiste a aussi été de relier les différents pôles du village et donc de rendre fluides les circulations piétonnes, en les équilibrant de part et d'autre. Pour permettre ces convergences entre centre et entrées de bourg, il a donc aussi parfois fallu tailler à la serpe. Pour résoudre le goulot d'étranglement situé en aval de la mairie, au droit des habitations, le mur d'une vieille grange a ainsi carrément été reculé au profit de trottoirs : la maison d'en face bénéficie désormais d'un accès propre et sécurisé. Plus bas, un ancien pont couvert construit en 2000 a trouvé son pendant contemporain, à l'opposé de la route : une passerelle jalonnée de plantes arbustives. Ces lignes convergent depuis le presbytère et l'église (entrée basse, côté Thonon-les-Bains), dont les parvis et les parkings ont aussi été recomposés d'îlots de plantations, vers la mairie, en amont, puis la sortie du village, en direction de Châtel. Les principaux pôles de vie sont ainsi reliés, la fluidité étant garantie par l'omniprésence du végétal. Ces articulations piétonnes encouragent les déplacements à pied (pour amener les enfants à l'école, les parents doivent aujourd'hui parcourir une centaine de mètres) et facilitent l'accès aux commerces, les relations. Le paysage recomposé vient ainsi servir l'humanisation et la sociabilisation d'un village qui retrouve par la même occasion un esprit apaisé.

rue et place

ESP15-rep010

CAUE
HAUTE-SAVOIE

L'îlot-S
7 esplanade Paul Grimault
bp 339
74008 Annecy cedex
Tél 04 50 88 21 10
Fax 04 50 57 10 62
caue74@caue74.fr
www.caue74.fr



Rédaction : Laurent Gannaz - novembre 2015
Photographies : Béatrice Caffier
Conception graphique : Anthony Denizard, CAUE de Haute-Savoie



1



2



3



4

1 - La place recomposée

2 - L'espace public rendu aux piétons

3 - Les terrasses des commerces sont intégrées à l'aménagement

4 - La végétalisation privilégie les essences locales